

CePa – Étape par étape n° 4a

Annonce des productions pour le passeport phytosanitaire

Date: 06.01.2026

Référence:

Document et version:

SOP 26.01

CePa – Annonce des productions pour le passeport phytosanitaire

L'annonce des plantes ou du matériel de multiplication produits (productions) par l'entreprise s'effectue à partir de 2020 par l'application web CePa. Les productions saisies sur chaque site de production sont enregistrées dans l'application et peuvent être reprises et si nécessaire modifiées pour l'année suivante. Ce document décrit comment vous pouvez annoncer vos productions dans CePa.

1. Affichage des sites de production et de leurs productions

L'affichage des sites de production donne un aperçu des sites de production de l'entreprise. Vous pouvez atteindre cet écran en cliquant sur le menu «Sites de productions et plantes» dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran (figure 1, ①). La liste comportant les sites de productions apparaît en haut au milieu de l'écran (figure 1, ②). Pour ouvrir l'affichage détaillé d'un site de production, double-cliquez sur l'entrée correspondante du tableau (figure 2).

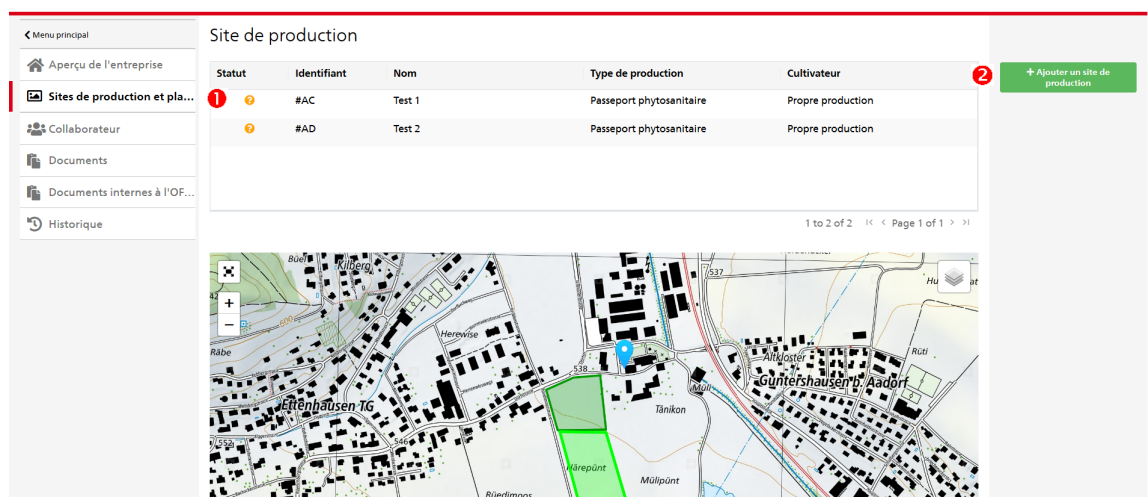


Figure 1 Aperçu des sites de production

Figure 2 Affichage détaillé d'un site de production

Pour ouvrir l'onglet des productions, cliquez sur le bouton «production» se trouvant en haut de l'affichage du site de production (figure 2, 3). Cette action ouvre l'affichage des productions (figure 3). Vous pouvez annoncer vos productions (plantes et/ou matériel de multiplication) depuis cet affichage.

Figure 3 Affichage des productions d'un site de production

Les productions peuvent être enregistrées manuellement – une par une – en cliquant sur le bouton «Ajouter un inventaire» (figure 3, 4), puis en remplissant les champs obligatoires (comportant le signe *). Il est toutefois aussi possible d'importer des productions depuis un fichier .csv. Ce processus peut être initié en cliquant sur le bouton «Importer depuis un fichier CSV» (figure 3, 5).

1. a. Enregistrement manuel d'une production (passport phytosanitaire)

Un clic sur le bouton «Ajouter un inventaire» (figure 3) ouvre l'affichage des «Détails de la production» (figure 4 et 5). La catégorie de production (figure 4, 1) (Passport phytosanitaire (PP) / Certification), le genre de la plante (figure 4, 2) et l'espèce (figure 4, 3) doivent être entrés en premier lieu. Il faut en tout cas sélectionner une des options proposées dans liste.

- **Plantes ornementales non herbacées, de haie, culture arables, arbres fruitiers d'espèces non-certifiables, arbres de foresterie et vignes d'ornement (Vitis sp. (PP)):** les champs 1, 2 et 3 sont suffisant. Pour finaliser l'enregistrement de la production, il suffit de cliquer sur le bouton «Sauvegarder».

Figure 4 Interface pour l'enregistrement manuel des productions (plantes non-herbacées)

- **Production avec passeport phytosanitaire d'espèces d'arbres fruitiers certifiables¹** : Le champ «Variété» (figure 4, 4) doit obligatoirement être rempli pour ces espèces, sans quoi la production ne pourra pas être enregistrée. S'il ne s'agit pas d'une production de matériel certifié mais uniquement avec un passeport phytosanitaire, il faut obligatoirement choisir un option « no-cert » (p. ex. « no-cert Prunus avium »). Cliquez ensuite sur « sauvegarder » pour finaliser l'annonce. Remarque : le choix d'une variété ne portant pas la mention «no-cert» ouvrira l'affichage des champs obligatoires pour l'enregistrement des productions certifiées. N'hésitez pas à contacter Veriplant AG (+41 24 552 07 99 ; contact@veriplant.ch) si vous veniez en rencontrer des difficultés.
- **Plantes herbacées ornementales ou légumes:** la saisie d'une espèce dont la production est saisonnière ouvre de nouveaux champs (figure 5). Les informations suivantes doivent encore obligatoirement être entrées pour l'annonce de plantes herbacées: le type de production (figure 5, 5) (Plants / Semences / Oignons, rhizome...) ainsi que la ou les période(s) de culture (figure 5, 6). Pour ce dernier point, veuillez cliquer sur les semaines du calendrier correspondantes. Cliquez ensuite sur « sauvegarder » pour finaliser l'annonce.

Figure 5 Interface pour l'annonce manuelle des productions de plantes herbacées ornementales et de légumes

¹ *Cydonia oblonga, Malus domestica, Pyrus communis, Prunus armeniaca, Prunus avium, Prunus cerasus, Punus domestica, Prunus persica.*

Une fois que toutes les productions soumises à l'annonce d'un site de production auront été saisies, vous devrez encore cliquer sur « Enregistrer la production » sur l'affichage du site de production pour soumettre votre annonce du site de production (voire chapitre 1.e. à la page 10).

Remarques importantes:

- L'annonce de chaque genre et espèce n'est nécessaire que pour les espèces dont l'annonce est obligatoire (liste disponible sous www.sante-des-vegetaux.ch > *Passeport phytosanitaire* > *Entreprises agréées* > *Application informatique CePa* > *Informations complémentaires*). A moins que cela ne soit précisé, il est suffisant d'annoncer plusieurs espèces d'un même genre en sélectionnant comme espèce «sp.» . Les plantes dont l'annonce n'est pas obligatoire peuvent être annoncées comme type de culture (voir tableau 1 ; si par exemple vous produisez plusieurs espèces différentes de plantes ornementales herbacées qui ne sont pas soumises à l'enregistrement, il suffit d'enregistrer "Herb other " une seule fois.). En cas d'apparition d'un organisme nuisible, cela permet au SPF de localiser rapidement d'autres sites de production potentiellement touchés et d'informer les entreprises concernées.
- Une espèce n'est pas disponible dans le menu déroulant ? Chaque genre ou espèce est attribué à une unique catégorie de produits dans CePa. Les espèces présentes dans le menu déroulant dépendent des catégories de produits sélectionnées dans la description du domaine d'activité. Par exemple, l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) se trouve dans la catégorie des arbres forestiers, alors que l'érable palmé (*Acer palmatum*) se trouve dans la catégorie des plantes ornementales ligneuses. Le noyer (*Juglans regia*) se trouve dans la catégorie des arbres forestiers et non dans la catégorie des arbres fruitiers. Si vous ne trouvez pas une espèce dans le menu déroulant, ajoutez des catégories de produits dans le domaine d'activité (voir guide étape par étape « Modification du profil d'exploitation et du domaine d'activité »). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Veriplant AG (+41 24 552 07 99 ; contact@veriplant.ch). La catégorie de produits est indiquée pour chaque genre ou espèce dans la liste de plantes dont l'annonce est obligatoire (publiée annuellement).
- En principe, chaque espèce végétale ne doit être saisie qu'une seule fois par parcelle (à l'exception du matériel certifié et standard ou si vous saisissez les espèces végétales de manière à ce que l'ordre dans CePa corresponde à l'ordre sur le terrain). Si vous avez saisi par erreur plusieurs fois la même espèce végétale, vous pouvez supprimer les doublons (voir chapitre 1.d). Cela facilite le travail des contrôleurs.
- Sous "Détails du site de production > Production", les espèces végétales enregistrées sont triées en fonction de la date à laquelle elles ont été saisies. L'ordre peut également être adapté (par exemple, si vous souhaitez que l'ordre dans CePa corresponde à l'ordre sur le terrain). Pour ce faire, cliquez sur la flèche vers le bas ou vers le haut pour l'espèce concernée (figure 6, ①). Veuillez noter qu'il faut déplacer la vue avec la flèche vers la droite jusqu'au bout de la fenêtre pour que les flèches d'ajustement apparaissent. Les espèces de plantes peuvent également être classées (temporairement) par ordre alphabétique en cliquant sur le titre de la colonne "Espèces" (figure 6, ②).

< Détails du site de production: Test 1 X

Données du site de production | production | Documents | Profil d'agrément | Historique

Mode d'édition de la production actuelle: OPEN

Inventaire

Catégorie de production: Tout | Type de production: Tout | Production effacée: --

+ Ajouter une production | Importer depuis un fichier CSV | Instantané de la parcelle | Supprimer toute la production

Genre	Espèces ²	Variété		
Abies	Abies alba		🗑️	▲ 1 ▼ 0
Abies	Abies nordmanniana		🗑️	▲ 1 ▼ 1
Lonicera	Lonicera xylosteum		🗑️	▲ 2 ▼ 2
Malus	Malus sp.		🗑️	▲ 3 ▼ 3
Mespilus	Mespilus germanica		🗑️	▲ 4 ▼ 4

1 to 5 of 43 | Page 1 of 9

Figure 6 : Ajuster l'ordre des espèces végétales enregistrées sur un site de production

Tableau 1 Enregistrement des plantes dont l'annonce n'est pas obligatoire

Type de culture	Entrée sous «genre»	Entrée sous «espèce»
Plantes, plantons et semences de légumes non soumis à l'annonce	Vegetables	Vegetables other
Plantes ornementales herbacées non-soumises à l'annonce	Herb	Herb other
Cultures arables non-soumises à l'annonce	Arable	Arable other
Vivaces et plantes en pot non soumises à l'annonce	Pot	Pot other
Plantes ornementales ligneuses non soumises à l'annonce	Ornamental	Ornamental other
Petits fruits non-soumis à l'annonce	SoftFruit	SoftFruit other
Plantes de foresterie non-soumises à l'annonce	Forest	Forest other
Autres plantes non-soumises à l'annonce	Other	Other other

1. b. Enregistrement manuel d'une production (matériel standard pour la vigne)

Un clic sur le bouton "Ajouter un inventaire" ouvre l'affichage "Détails de la production" (Figure 7/8). La catégorie de production (figure 6, 1) (passeport phytosanitaire/certification), le genre de la plante (2) et l'espèce (3) doivent être indiqués.

- **Enregistrement du matériel standard pour la vigne :** Lors de la saisie de matériel standard pour la vigne (*Vitis vinifera*), il est obligatoire d'effectuer une saisie dans le champ "Variété" (Figure 7, 4). Sans l'inscription d'une variété, le stock ne peut pas être inscrit.

Détails de la production

Statut: Ouvert

Catégorie de production ¹:

Genre * ²:

Espèces * ³:

Variété * ⁴:

PPP/PG Identifiant:

Sauvegarder | Annuler

Verrouillé jusqu'au:

Figure 7 : Interface pour la saisie manuelle d'une production de *Vitis vinifera*

Après avoir saisi la variété, d'autres champs (5) s'ouvrent :

- Sous «Catégorie de production», veuillez indiquer s'il s'agit de «jeunes plants » ou de « greffons ».
- Sous «Rangée», nous vous recommandons d'indiquer les rangées dans lesquelles la variété correspondante est plantée. Cela facilite le travail des inspecteurs et réduit la durée des contrôles.

N'hésitez pas à contacter Veriplant AG si vous avez des questions (+41 24 552 07 99 ; contact@veriplant.ch).

Détails de la production

Statut
● Ouvert

Catégorie de production
Passport phytosanitaire

Niveau de production *
Jeunes plants

Rangée 5
11

Genre *
Vitis

PPP/PG Identifiant
-

Espèces *
Vitis vinifera

Variété *
SC

Origine
-

Sauvegarder Annuler

Verrouille jusqu'au
Choose a date

Figure 8 : Vue pour la saisie manuelle d'une production de *Vitis vinifera* avec indication de la variété

Notes importantes :

- Une certaine variété ne se trouve-t-elle pas dans le menu déroulant ? Veuillez contacter Veriplant AG (+41 24 552 07 99 ; contact@veriplant.ch).

La saisie d'un stock est complétée dans chaque cas en cliquant sur le champ "Sauvegarder". Une fois que toutes les productions soumises à enregistrement qui se trouvent sur cette parcelle ont été enregistrées, vous pouvez soumettre la production (voir chapitre 1.e. à la page 10).

1. c. Importation d'une liste de productions à partir d'un fichier .csv (passport phytosanitaire)

Des lots plus importants comportant plusieurs espèces et variétés peuvent facilement être importés dans CePa à l'aide d'un fichier .csv. Pour cela, il est important d'utiliser la matrice proposée par CePa, sans quoi CePa ne peut pas reconnaître les données. Il est conseillé d'entrer manuellement quelques productions dans CePa avant de télécharger la matrice. Ces entrées seront présentes lorsque la matrice est téléchargée et servent ainsi d'exemple pour les prochaines entrées.

Le processus en quatre étapes :

1. Pour ouvrir la matrice, appuyez sur le bouton « Importer depuis un fichier .CSV » (voir figure 3). Ceci ouvre une nouvelle fenêtre (Figure 9) depuis laquelle la matrice peut être téléchargée. Pour lancer le téléchargement, appuyez sur « CePa Datamodel » (figure 9, 1).

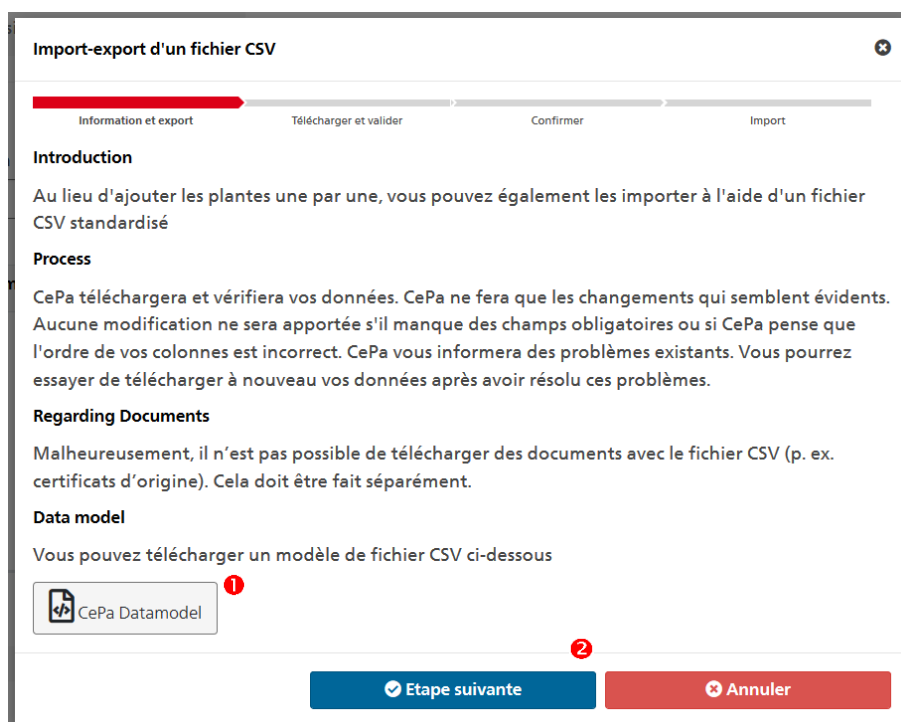


Figure 9 Fenêtre pour le téléchargement de la matrice

2. La matrice doit être enregistrée localement en tant que fichier .csv. La matrice peut ensuite être modifiée et doit de nouveau être enregistrée localement. Le tableau 2 (voir page 11) montre quelles colonnes doivent être complétées selon le type de production et comment elles doivent être complétées. Les colonnes PARCEL-ID, PRODUCTION TYPE, PRODUCTION LEVEL, GENUS, SPECIES, VARIETY, TYPE OF PRODUCT et PERIODS doivent être remplies conformément au tableau 2. Les colonnes KEY, LOT, PLANT YEAR, STATUS et DELETED sont automatiquement remplies par le système lorsque le fichier est importé dans CePa. Toutes les autres colonnes restent vides.

Remarque : Il existe également une " matrice complète " pour le fichier .csv (lien) qui contient toutes les plantes dont l'annonce est obligatoire (disponible sous www.sante-des-vegetaux.ch > *Passeport phytosanitaire* > *Entreprises agréées* > *Application informatique CePa* > *Documentation*). Dans ce fichier, vous devez d'abord supprimer toutes les lignes contenant les espèces ou genres de plantes non pertinentes (c'est-à-dire les plantes non produites sur la parcelle) et ensuite insérer l'ID de la parcelle dans chaque ligne, ainsi que toutes les informations nécessaires selon le tableau 2 (par exemple la période de culture pour les plantes herbacées).

3. Afin d'importer la matrice complétée dans CePa, appuyez sur le bouton « Etape suivante » (figure 9, 2). Une nouvelle fenêtre s'ouvre, dans laquelle le fichier peut être déposé ou recherché (figure 10, 5).



Figure 10 Fenêtre pour l'importation de fichiers au format .csv

4. Dans la prochaine étape, le résultat de l'importation est indiqué. Si tous les champs de la matrice ont été remplis correctement, un « 0 » s'affiche après « Productions non-valides ». Le nombre de production valides, de productions existantes et de nouvelles productions est affiché (Figure 11, 4). L'importation est finalisée en appuyant sur le bouton « Etape suivante » et ensuite sur « Finaliser ».

Liste de productions valides à importer

Catégorie de production	Espèces	Variété
VINES	Vitis vinifera	Amigne
VINES	Vitis vinifera	Blauburgunder
VINES	Vitis vinifera	no-cert Vitis

1 to 3 of 3 << < Page 1 of 1 > >

Productions valides	3	Productions effacées	0
Productions non-valides	3	Nouvelle production	0
Productions existantes	3	Production manquante	0



Figure 11 Fenêtre affichant le résultat de l'importation

Si toutefois la matrice n'a pas été remplie correctement, le nombre de lignes incorrectes présentes dans le fichier .csv sera affiché à côté de « Productions non-valides » (Figure 11, 4). L'importation ne peut pas être finalisée et le bouton « Montrer les erreurs » s'affiche. En appuyant sur le bouton « Montrer les erreurs », une nouvelle fenêtre s'ouvre dans laquelle les erreurs sont affichées (Figure 12). Le processus ne peut pas être finalisé tant que des erreurs sont présentes dans le fichier .csv et le processus doit être annulé en appuyant sur le bouton « Annuler ». Ceci signifie que les erreurs présentes dans le fichier .csv doivent être corrigées et que les étapes 3 et 4 doivent être répétées.

Remarque : L'indication des erreurs (Figure 11) se fait uniquement en anglais pour l'instant. Des indications en français devraient cependant bientôt être disponibles. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Veriplant AG (+41 24 552 07 99 ; contact@veriplant.ch).

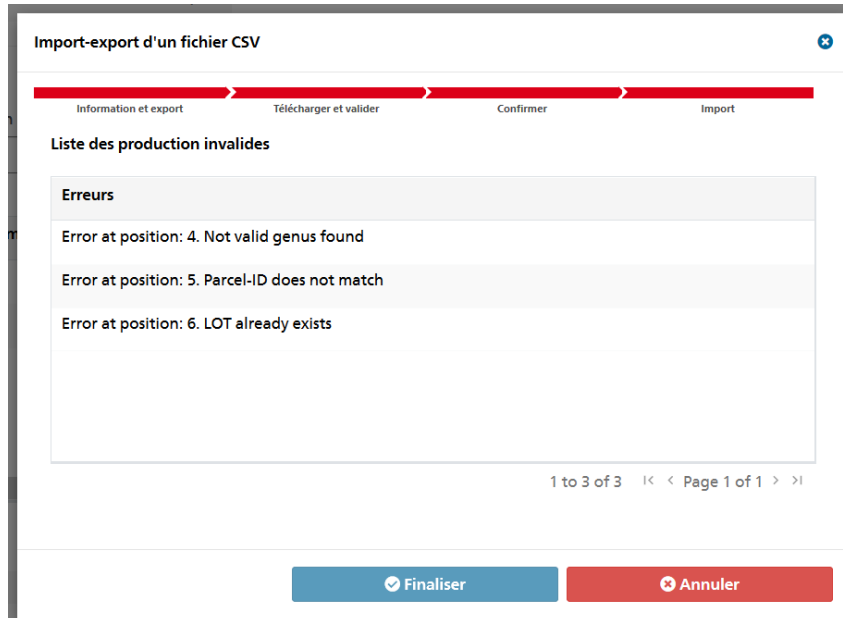


Figure 12 Affichage des erreurs lors de l'importation du fichier .csv

1. d. Supprimer une production

Afin de supprimer les espèces végétales que vous ne produisez plus ou que vous avez saisies à double par inadvertance, cliquez sur le symbole de la corbeille situé à côté de l'espèce à supprimer. Veuillez noter qu'il faut déplacer la vue avec la flèche vers la droite jusqu'au bout de la fenêtre pour que le symbole de la poubelle apparaisse (figure 13, ❶). Si vous voulez supprimer toute la production d'une parcelle, cliquez sur le bouton « Supprimer toute la production » (figure 13, ❷).

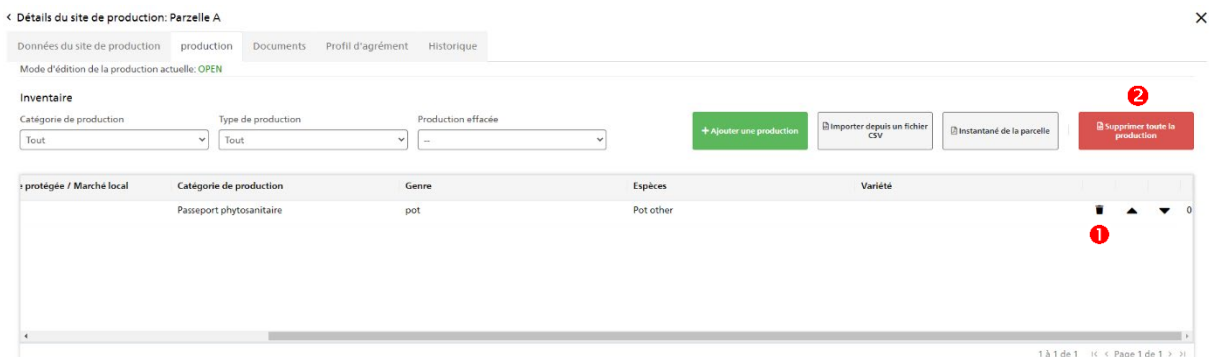


Figure 13 Suppression d'une production

Remarque : En principe, chaque espèce végétale ne doit être saisie qu'une seule fois par parcelle (exception : matériel certifié et standard ou si vous saisissez les espèces végétales de manière à ce que l'ordre dans CePa corresponde à l'ordre sur le terrain). Si vous avez saisi par erreur plusieurs fois la même espèce végétale, vous pouvez supprimer les doublons comme décrit ci-dessus. Cela facilite le travail des contrôleurs.

1. e. Soumettre l'annonce

Une fois que toutes les productions soumises à l'annonce d'un site de production sont saisies, il est encore nécessaire de confirmer l'annonce. Ceci s'effectue individuellement pour chaque site de production, depuis l'affichage détaillé du site de production (figure 14, ❶). Depuis l'onglet « Donnée des sites de production », cliquer sur le bouton vert « Enregistrer la production » pour soumettre l'annonce (figure 14, ❷).

Note : Si vous avez déjà cliqué sur le bouton "Enregistrer la production" et que vous avez oublié d'enregistrer une culture, vous devez cliquer sur le bouton "Déverrouiller la production" pour effectuer des modifications ou des ajouts. A la fin, n'oubliez pas de cliquer à nouveau sur "Enregistrer la production".

< Détails du site de production: Test 3

Données des sites de production production Documents Profil d'admission Historique

Informations de base

Statut du site de production

Ouvrir

Identifiant du site de production

Nom du site de production *

#AE

Numéro(s) cadastral

12

Lieu

Code postal

Ville

8356

Ettenhausen TG

Rue

No.

Tänikon

1

parcel editable

Tänikon

Enregistrer la production

Désactiver le site de production

Effacer le site de production

Demandes

Figure 14 Onglet « Données des sites de production » de l'affichage détaillé du site de production »

CONTACT EN CAS DE QUESTIONS SUR L'APPLICATION « CePa »

Veriplant AG

+41 24 552 07 99

contact@veriplant.ch

Tableau 2 Champs obligatoires pour l'importation de productions avec passeport phytosanitaire dans CePa au moyen d'un fichier .csv, ce en fonction du type de production. Veuillez respecter la casse des inscriptions en caractères gras (doit être inscrit de manière identique dans CePa).

Production	Champs obligatoire							
	PARCEL-ID	PRODUCTION TYPE	PRODUCTION LEVEL	GENUS	SPECIES	VARIETY	TYPE OF PRODUCT	PERIODS
Vigne	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	SCION (greffons) ou SEEDLINGS (semis)	Vitis	Vitis vinifera	Variété, p. ex. Merlot	Laisser vide	Laisser vide
Arbres fruitiers	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Malus	Genre suivi de l'espèce, p. ex. Malus domestica	'no-cert' suivi du genre et de l'espèce, p. ex. no-cert Malus domestica	Laisser vide	Laisser vide
Petits fruits	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Fragaria	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Fragaria x ananassa ou Fragaria sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide
Végétaux ligneux ornementaux et de foresterie	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Juglans	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Juglans regia ou Juglans sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide
Végétaux herbacées et certaines cultures arables ²	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Solanum	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Solanum lycopersicum ou Basilicum sp.	Laisser vide	SEEDLING (Plantons), SEEDS (Production de semences) ou ONION_KORMA_RHIZOME_AND_OR_BULBS (Oignons, rhizomes...)	Semaines du calendrier, p. ex. 12-24
Cultures arables	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Linum	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Linum usitatissimum ou Linum sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide

² *Helianthus annuus*, *Beta vulgaris*